

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2026 - DÉLIBÉRATION N° 49/2026

Approuvant l'opération d'acquisition d'un Véhicule de secours tout-terrain, son plan de financement et autorisant le Maire à solliciter des concours financiers au titre de la DETR 2026.

Nom & Prénom	Fonction / Qualité	Présent	Procuration à
Mme Joëlle FREBAULT	Maire	✓	
M. Aroma MENDIOLA	1er adjoint au Maire	✓	
Mme Elvina CLARK	2de adjointe au maire	✓	
M. Olive TEIKIOTIU	3ème adjoint au Maire	✓	
Mme HEITAA Riorita	4ème adjointe au Maire		CLARK Elvina
M. Charles BONNO	5ème adjoint au Maire	✓	
M. Damien TEVENINO	Maire délégué de Puamau	✓	
M. Jean-Yves SCALLAMERA	Conseiller municipal	✓	
M. Olivier TEHAAMOANA	Conseiller municipal	✓	
M. Haiihapaiatehaoe TOUATEKINA	Conseiller municipal	✓	
Mme Monique VAATETE	Conseillère municipale	✓	
Mme Elisabeth TETUAVEROA	Conseillère municipale	✓	
M. Rogatien POEVAI	Conseiller municipal	✓	
Mme Loana KAIMUKO	Conseillère municipale	✓	
Mme Anaya KAIMUKO	Conseillère municipale	✓	
Mme Iris UTIPUTONA	Conseillère municipale	✓	
M. Étienne TEHAAMOANA	Conseiller municipal	✓	
M. Maurice MENDIOLA	Conseiller municipal		
Mme Diane MOKE	Conseillère municipale	✓	

SECRETAIRE DE SEANCE
Elvina CLARK

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	17	18

L'an deux mille vingt-six, le 26 juin, le Conseil Municipal de la commune de Hiva Oa, convoqué le 22 juin 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à 15h00 dans la salle de réunion de la Mairie d'Atuona, sous la présidence de Mme Joëlle FREBAULT, Maire de la commune.

Séance du 26 juin 2026 - DÉLIBÉRATION N° 49/2026

Approuvant l'opération d'acquisition d'un Véhicule de secours tout-terrain, son plan de financement et autorisant le Maire à solliciter des concours financiers au titre de la DETR 2026.

Exposé des motifs :

La Commune de Hiva Oa, territoire insulaire aux reliefs escarpés et aux accès souvent précaires, doit faire face à des défis critiques en matière de secours et d'évacuation sanitaire. Actuellement, les sapeurs-pompiers locaux disposent de moyens insuffisants pour intervenir efficacement dans des zones non accessibles aux véhicules standards (sentiers de montagne, plages isolées, sites culturels éloignés).

Cette situation est d'autant plus préoccupante à l'approche du Matavaa 2027, festival biennal des arts des îles Marquises qui se tiendra à Hiva Oa du 15 au 19 décembre 2027. Cet événement, attendu par plus de 6 000 personnes (habitants, festivaliers, croisiéristes, touristes et autres participants), représentera une affluence exceptionnelle sur l'île, avec des risques accrus d'accidents, de malaises ou de besoins en évacuation sanitaire rapide, notamment sur les sites éloignés du festival.

Les limites actuelles incluent :

- L'absence de véhicule 4x4 médicalisé adapté aux contraintes géographiques (pentes, chemins non stabilisés, zones côtières).
- Une double activité du matériel existant (transport sanitaire au bénéfice du centre médical et interventions d'urgence), qui ne permet pas de répondre aux normes de sécurité et de réactivité requises pour un événement d'envergure comme le Matavaa.

C'est pourquoi la commune souhaite acquérir un véhicule de secours tout-terrain (VSTT) conforme aux normes de la Direction de la protection civile (DPC). Elle sollicite un co-financement par la DETR (Etat).

VU la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie Française, promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

VU la Loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française. (Arrêté de promulgation n° 119 DRCL du 3 mars 2004) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux Communes de Polynésie française et notamment ses articles L.2121-7 à 2121-28 ;

VU le budget communal de Hiva-Oa ;

SUR proposition du Maire ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, par 18 voix pour dont 1 procuration, 0 abstention et 0 voix contre,

ARTICLE 1 : Est approuvé l'opération dite « Acquisition d'un VSTT pompiers ».

ARTICLE 2 : Définit le plan de financement de l'opération qui est arrêtée comme suit, sous réserve de la signature des conventions correspondantes.

Coût de l'opération

• Montant total des opérations HT :	21 483 491	Fcfp
• TVA + frais annexes :	3 506 509	Fcfp
• Montant total TTC :	24 990 000	Fcfp

Plan prévisionnel de financement



Séance du 26 juin 2026 - DÉLIBÉRATION N° 49/2026

Approuvant l'opération d'acquisition d'un Véhicule de secours tout-terrain, son plan de financement et autorisant le Maire à solliciter des concours financiers au titre de la DETR 2026.

2.1 Plan prévisionnel de financement

• DETR 2026 (80% du montant HT)	17 186 793	Fcfp
• COMMUNE (20% du montant HT + TVA et annexes)	7 803 207	Fcfp

ARTICLE 3 : Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'État au titre du dispositif DETR 2026, et à signer tout acte contractuel avec ce dernier, pour la mise en place du financement de cette opération.

ARTICLE 4 : La dépense est imputable à l'article 2182 du Budget Communal

ARTICLE 5 : dit que conformément aux dispositions de l'article R421-1 et R421-2 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie Française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ARTICLE 6 : dit que la juridiction administrative peut être également saisie par application de Télérecours citoyens accessible via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES le _____

Et publication via l'application Intramuros.

Le Maire,
(Signature et cachet)

